

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Jeudi 12 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paraît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er}. pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAIGNE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Pluviôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption; et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 29 janvier.

On sait maintenant que le stathouder de Hollande & sa famille se sont réfugiés, à l'approche des Français, dans la Zélande, à l'isle de Walcheren; les états-généraux s'y sont aussi transportés, ainsi que plusieurs ministres étrangers qui étoient à la Haye. Celui d'Espagne est parti pour Hambourg. L'amiral Kinsbergen croise avec une escadre dans l'Escaut occidental, & l'on a pris des mesures pour mettre à l'abri d'un débarquement l'isle de Walcheren.

Malgré les précautions prises par un grand nombre de négocians d'Amsterdam, une grande partie des immenses marchandises dont cette ville étoit l'entrepôt, seront tombées au pouvoir des Français: la plupart même de celles qu'on avoit chargées sur des vaisseaux, y tomberont aussi, attendu qu'un très-grand nombre de ces bâtimens s'est trouvé pris dans les glaces: de ce nombre sont 65 vaisseaux chargés de farines.

Les Français ont aussi trouvé à Arnhem deux bateaux chargés de vivres, outre des magasins considérables qui sont tombés entre leurs mains, tant dans cette ville qu'à Utrecht, Rhenen & Wagenigen.

Dans les dernières affaires sur le Leck, les Hanovriens ont perdu 200 hommes du seul régiment des gardes: outre un grand nombre de tués, ils ont eu 1600 prisonniers. Le corps de Brechainville (émigrés) a eu plus de 300 hommes tués ou blessés: la perte des Anglais est plus considérable à proportion; on rapporte que les Français entroient contre eux avec plus d'acharnement que contre les autres troupes.

Quoique les Français ont un mouvement qui

prouve qu'ils aient le dessein de passer l'Issel, on fait toutes les dispositions nécessaires en cas d'attaque. Les grands magasins qui étoient à Doesbourg, ont été transportés sur les derrières des armées.

La future princesse de Galles, qui devoit s'embarquer en Hollande, est retournée sur ses pas. S. A. S. est actuellement à Hanovre.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 18 pluviôse, (6 février, v. st.)

L'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Jourdan, s'est mise en mouvement, sans que l'on puisse deviner au juste ses desseins: déjà le quartier-général a quitté Maëstricht pour être transféré à Crévelt. Tous les cantonnemens qui garnissent la rive du Rhin à droite & à gauche de Cologne, viennent d'être renforcés considérablement; ce qui annonce, ou que l'on se tient en mesure contre l'ennemi, ou que l'on se tient en mesure de prendre Mayence par derrière, & de compléter ainsi le blocus de ce boulevard de l'Empire. Par cette manœuvre brillante, la jonction de l'armée de Sambre & Meuse avec celle du Rhin s'effectueroit, & tous les projets nouveaux de la coalition seroient encore déconcertés.

Le général républicain, qui commande le blocus de Luxembourg, avant d'attaquer cette forteresse avec vigueur, a envoyé une sommation au commandant autrichien, qui portoit en substance, « que des vues d'humanité l'engageoient à lui proposer de remettre la place, puisqu'il ne pouvoit espérer d'être secouru; que par ce moyen l'on éviteroit l'effusion du sang & la destruction des demeures des paisibles habitans étrangers à la querelle ».

Le général ennemi a répondu poliment, mais par un refus décidé.

La correspondance de la Belgique avec les Provinces-Unies, qui n'avoit lieu que deux fois par semaine sous l'ancien gouvernement, va être plus active : les représentans du peuple ont pris un arrêté qui annonce que chaque jour un courrier sera expédié d'ici pour la Hollande, chargé également du service de l'armée & de celui des particuliers.

L'heureuse révolution qui vient de rendre la liberté au peuple batave, a sur-tout été célébrée à Anvers. Les habitans de cette cité, autrefois l'entrepôt du commerce du monde, espèrent avec quelque fondement, que la république française, toujours juste, stipulera la liberté de l'Escaut, cette source de prospérité & de richesse, qui leur a été ravie injustement depuis un si long tems.

Le pays de Liège a été imposé à un million en numéraire, payable le 19 dernier, avec la charge de payer 1000 livres pour chaque jour de retard. On a pris des étages pour la sûreté de l'acquittement de cette contribution.

FRANCE.

De Paris, le 24 pluviôse.

On a affiché dans les rues de Paris, il y a quelques jours, le jugement rendu par le tribunal criminel du département de la Somme (le 23 août 1793), qui condamne Camille Babeuf à vingt années de fers, avec l'exposition préalable, pendant six heures, sur la place publique de la ville de Montdidier, comme convaincu d'avoir fait un faux dans un acte public.

Au bas de l'affiche on lit la note suivante : « Voilà l'homme qui accorde à son nom déshonoré celui de Gracchus ; voilà celui qui s'intitule fastueusement le *Tribun du Peuple* ; voilà celui qui prêche l'insurrection contre la convention nationale ; voilà celui que Fouché, qu'un représentant du peuple protège & soustrait à la loi ; voilà enfin l'homme dont on s'honore d'être l'ami, & que l'on peint avec effronterie comme un *patriote persécuté*, comme un *illustre opprimé* !!! »

On vient aussi d'afficher une adresse aux sections & à la jeunesse parisienne, pour les inviter à demander à la convention la fin des angoisses révolutionnaires & la punition des assassins qui ont, depuis cinq ans, couvert la France de sang & de carnage.

On a beaucoup parlé d'une lettre écrite par Charles à la société populaire de Nogent-le-Rotrou ; nous venons de nous en procurer une copie certifiée, & nous nous empressons de la rendre publique.

Paris, 22 nivôse, an de la république une & démocratique.

Egalité, Vérité, Liberté. Vivent les Sans-culottes.

A mes camarades les sans-culottes, composant la société populaire et révolutionnaire, à Nogent-le-Républicain.

Freres & amis, je ne m'excuserai pas d'avoir été si longtemps à vous écrire. Ma mauvaise santé n'est pas la seule cause qui m'en ait empêché ; il en est une que vous devinez aisément. Nous nous connoissons assez les uns & les autres pour nous entendre sans nous parler. Je suis sûr que mes freres de Nogent ne changeront jamais d'opinion, de prin-

cipes, ni de conduite. Je crois mériter de leur part la même confiance, & le même témoignage.

Me pardonnerez-vous d'avoir entrepris & conduit au seizième numéro *l'Ami du Peuple*, sans vous mettre dans ma confiance, moi qui n'ai jamais eu de secret pour mes freres les sans-culottes. Le bien public me commandoit cette discrétion. Mon imprimeur m'a trahi, ma volé ; & pour achever de le peindre, a voulu, par un libelle, me ravir votre estime ; je ne lui réponds point : ne suis-je pas rompu à la calomnie ? Je rougierois dans un moment difficile pour les patriotes, & de n'être pas calomnié.

Je vous envoie les deux derniers numéros, vous recevrez les suivans. *Ne perdons pas pied* ; guerre soutenue aux aristocrates, faveur & protection aux patriotes ; union entre nous ; patience & courage, en dépit & à la barbe de l'aristocratie blonde, noire & grise, cendrée, en dépit des dames & messieurs qui parlent si bien révolution & justice ; en dépit de Robespierre & de sa queue ; en dépit de la mièvre promenade, coupée, brûlée à Chartres ; enfin en dépit de tous les députés. Vive le bonnet rouge ! vivent les sans-culottes ! vive la constitution ! vous savez laquelle. Vive l'égalité toute entière.

Signé, CHASLES.

Un décret ordonne la prompt translation des écoles normales dans la ci-devant selle des jacobins. Rien n'est plus sage & plus utile que de porter au centre de Paris ce grand foyer de lumières, cet enseignement des sciences les plus importantes, fait par les hommes les plus éclairés de la France. Il étoit convenable, sous tous les rapports, d'élever cette tribune d'instruction nationale, dans le lieu où elle pourroit attirer le plus d'auditeurs. La salle des jacobins, par son emplacement, par ses nombreux gradins, par ses vastes tribunes, par sa commode distribution, présentoit tous ces avantages. Elle étoit toute prête. Il n'y avoit pas cent pistoles de dépenses nécessaires pour y faire pour recevoir, dans quatre jours, les écoles normales & un auditoire de deux à trois mille personnes.

Eh bien ! il y a sans doute dans Paris une puissance supérieure à la convention : car on dit ouvertement que son décret ne sera pas exécuté ; que les écoles ne viendront pas aux jacobins. Des raisons de convenance particulière l'emporteront sur l'intérêt public, sur le vœu de la loi ; les énormes dépenses continuent & continueront en Sorbonne, & la convention en aura le démenti. Nous tâcherons du moins de savoir à qui elle le devra, & nous le ferons connoître.

LE VŒU DES CITOYENS PAISIBLES.

Vaudeville républicain, par le citoyen PUS.

AIR : *N'en demandez pas davantage.*

Pour mettre un terme à tous nos maux,
Voulons-nous prendre un parti sage ?

Proscrivons d'abord certains mots
Qui flétrissent notre langage ;

Et de jacobins,
Et de muscadins,
Ne nous traitons pas davantage.

Puisqu'on a vu des jacobins
Amis des loix, non du carnage ?

Puisque l'on voit des *muscadins*,
Dont Mars read fort bon témoignage ;
Par ces vieux levains,
De sobriquets vains,
Pourquoi nous aigrir davantage ?

Poudrez-vous, ne vous poudrez pas,
Selon l'air de votre visage ;
A la patrie, en tous les cas,
Cela peut-il porter ombrage ?
A des cheveux longs,
A des cheveux ronds,
N'attachons aucun avantage.

Pour déjouer des malveillans
L'impuissante & dernière rage ;
Autour de nos représentans
Ne laissons pas former d'orage.
Soyons bonnes gens :
La paix de dedans
Assure au-dehors l'avantage.

La presse en pleine liberté
Ne doit plus éprouver d'outrage ;
Dans les journaux, la vérité
Peut se montrer à chaque page,
Mais sur plusieurs points
Que n'écrit-on moins
Pour fraterniser davantage ?

A Dieu, tout comme il leur plaira,
Laissons nos frères rendre hommage :
Le fanatisme expirera
Tout doucement par suite d'âge ;
Mais soyons humains
Et républicains,
La loi n'en veut pas davantage.

Et nous reprendrons la gaité
Qui fut toujours notre partage :
La gaité maintient la santé,
La santé maintient le courage.
Le travail des champs,
Les mœurs, les talens,
Tout en fleurira davantage.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BARRAS.

Suite de la séance du 22 pluviôse.

Pendant que Bentabelle parloit, un individu de la tribune du fond fit entendre un cri insultant : l'orateur s'interrompt ; l'assemblée réclame fortement contre ce manque de respect. Le président invite les citoyens de la tribune à arrêter la personne qui s'est permis cet excès : à l'instant on obéit à l'invitation ; l'individu est arrêté & livré à la garde. — Applaudissemens.

Un secrétaire fait lecture d'une lettre du comité révolutionnaire de Marseille ; elle apprend que les troubles qu'on a voulu exciter quelques-uns de ces patriotes à la Robespierre, ont été apaisés par les représentans du peuple, qui ont parlé le langage d'hommes libres ; que les assassins des patriotes du bataillon des Gravilliers sont arrêtés.

Ces hommes de sang ; ajoutent-ils, se disposent à vous porter des plaintes, à l'aide d'une adresse sourdement colportée dans leurs complots, & revêtue de signatures extorquées : ne vous laissez pas tromper, ces plaintes sont celles du tigre qui regrette sa proie. De quoi se plaignent-ils ? Ils ont égorgés les citoyens, & ils sont libres : ce n'est pas ainsi qu'ils eussent agi ; jugez-en par les faits suivans :

Le 14 pluviôse étoit le jour fatal désigné par eux pour l'exécution de leurs sinistres complots. Toutes les autorités constituées devoient subir la peine du verberbe, & les citoyens mis en liberté devoient être égorgés chez eux ; l'insurrection générale des ouvriers des ateliers devoit avoir lieu sous prétexte de la cherté des subsistances, qu'ils comparoient perfidement avec les anciens prix.

Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, répétoient-ils en échos fideles ; ils se proposoient de condamner à un silence éternel les plaintes indiscrettes ; mais le sang leur manquera encore, & les bons citoyens ne sont plus d'humeur à se laisser égorgés au nom de la patrie ; la garnison a secondé tes efforts de tous les vrais patriotes ; & leurs projets sont encore une fois déjoués. — Applaudissemens & insertion au bulletin.

Nous allons faire connoître les considérations que Richard a soumises à l'assemblée, & qui ont déterminé son comité de salut public, quand il a arrêté les articles de la paix à conclure avec le grand-duc de Toscane ; articles que Richard a présentés à la ratification de la convention nationale.

Vous avez annoncé à toute l'Europe sur les beuils de paix, dit Richard, que vous auriez égard aux puissances qui ont été entraînées dans la coalition comme malgré elles : parmi elles, vous distinguerez sur-tout la Toscane ; sa position lui commandoit sans doute une parfaite neutralité ; mais la haine de notre révolution avoit changé tous les principes du gouvernement.

Richard raconte ensuite comme l'Anglois signifié au grand-duc l'ordre de prendre part à la confédération, & fait voir que le gouvernement toscan n'étoit point en mesure de refuser d'obéir.

Je suis chargé, poursuit Richard, au nom de votre comité de salut public, de vous présenter l'arrêté qu'il a pris avec monsieur le comte Carletti, envoyé du grand-duc de Toscane. D'abord, il lui a paru qu'il étoit dans votre intention de traiter favorablement les puissances qui justifieroient qu'elles n'ont été entraînées à la fédération que par une force majeure.

La Toscane a reconnu la première la république française ; peu après le 10 août ; le grand-duc a eu tous les égards pour les François qui habitoient ses états. Une grande quantité de grains qui nous appartenoient avoient été saisis par les Anglois au port de Livourne ; le grand-duc nous les a restitués à ses frais, & en ce moment ils doivent être arrivés dans nos différens ports de la Méditerranée.

En accédant à ses demandes de paix, vous sanctionnez vos principes ; d'un autre côté, l'état de guerre ne peut nous convenir avec la Toscane, & son alliance & sa neutralité ne peuvent qu'être utile à notre commerce. Vous serez inexorables contre les puissances qui avoient osé tenter le projet d'anéantir la France ; vous abaisserez sur-tout l'Angleterre, dont la rage meurtrière s'est particulièrement signalée.

Voici les articles dont le rapporteur a donné lecture.

1°. Le grand-duc de Toscane révoque tout acte d'adhé-

son, consentement & accession à la coalition armée contre la république française.

2°. Il y aura en conséquence paix, amitié & bonne intelligence entre la Toscane & la république.

3°. La neutralité de la Toscane est rétablie sur le même pied qu'elle existoit le 8 octobre 1793.

4°. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par la convention & approuvé par le grand-duc de Toscane.

On lit les pouvoirs de M. Carletti.

Boissy-d'Anglas a annoncé ensuite que les arrivages de grains & subsistances se faisoient dans nos ports, en abondance & de la manière la plus heureuse. L'Asie, l'Afrique & l'Amérique, dit le rapporteur, sont tributaires de nos besoins, & concourent simultanément à notre approvisionnement.

Toute crainte doit cesser sur les subsistances; & ceux qui disent que l'épuisement de nos armées & de nos cités doit nous forcer à demander la paix, sont des lâches qui ne connoissent pas nos ressources. Oui, la France veut la paix, mais une paix honorable & glorieuse, qui cimentera à jamais son bonheur & sa prospérité. (Applaudissemens).

Séance du 23 pluviôse.

Lecoindre, de Versailles, par motion d'ordre, se plaint du peu de liberté dont jouit le commerce, malgré les décrets de la convention; il se plaint de ce qu'on fait passer les lingots à l'étranger, au lieu de les fondre en écus républicains; de ce qu'on n'accorde pas de passeports pour la Hollande, & de ce qu'on empêche ainsi les transactions commerciales entre les Français & les Bataves; il propose un projet de décret tendant à accorder la plus grande facilité au commerce.

Jehannot demande l'ordre du jour; il représente que la commission du commerce étant supprimée, il n'y a plus rien qui entrave la liberté des commerçans.

Lecoindre, ajoute Jehannot, vous a dit qu'on avoit mis en réquisition le papier sur l'étranger: c'est vrai; mais un arrêté du comité de salut public, pris il y a 15 jours, rend ce papier aux spéculations des négocians. Lecoindre s'est plaint aussi de ce qu'on faisoit passer à l'étranger les lingots d'or & d'argent: c'est encore vrai; mais c'étoit pour avoir du grain.

Cambon atteste ce fait; Pelet ajoute que l'on a déjà supprimé le *maximum* établi dans les pays conquis. Quant aux demandes de passeport, Popinot dit que le comité en a reçu au moins 50 mille; mais il a craint qu'il n'arrivât pour ce pays comme pour la Belgique, où un grand nombre de fripons se sont rendus sans aucun profit pour l'état. Le comité attend l'un des représentans qui sont en Hollande, pour recueillir des renseignemens, & jusques-là il a cru devoir suspendre ces passe-ports.

La convention passe à l'ordre du jour.

Un membre demande un congé; Legendre invite la convention à ne pas accorder des congés si facilement à ses membres, dans un moment où il faut se prononcer. Quelques membres, dit-il, sous prétexte de maladie, sollicitent des congés pour ne pas donner leur opinion dans la grande affaire qui va nous être soumise: la modestie ne vaut rien dans un tems de crise.

Après une légère discussion, le congé est accordé.

Le reste de la séance a été consacré entièrement à la discussion d'une affaire particulière. On se rappelle qu'on avoit ajourné, il y a quelques jours, le projet de décret présenté au nom du comité de sûreté générale, & tendant à confirmer la destitution faite par le représentant du peuple qui est sur les lieux, du citoyen Lalande, administrateur du département de la Manche: le représentant écrit aujourd'hui à la convention qu'il a destitué Lalande, parce qu'il lui avoit été dénoncé par le cri public comme un partisan de la terreur & de Robespierre.

Le rapporteur du comité de sûreté générale est venu ensuite soumettre à la discussion le projet de décret ajourné; Lecoindre, de Versailles, qui avoit demandé le premier ajournement, en réclamoit un second pour donner, disoit-il, le tems de faire paraître des pièces qui sont à l'impression.

Bentabole appuie l'ajournement; il dit avoir dans sa poche une lettre qui prouve qu'on a mis à la tête d'un département un homme qui a protesté contre le 10 août; il parle de réaction, de représentans trompés, d'aristocrates, de royalistes triomphans, de patriotes opprimés.

Une partie de la salle applaudissoit beaucoup. Thibaudot monte à la tribune.

« Le malheur de bien des discussions, dit-il, c'est la versatilité d'opinions de certains hommes qui, depuis le 9 thermidor, ont paru d'abord attachés aux principes de justice qui guident la convention. Pour moi, j'y resteroi fidele. (On applaudit). Je me réjouis au surplus de voir aujourd'hui réclamer avec force en faveur des fonctionnaires publics destitués, les mêmes hommes qui, longtemps, ont encombré les prisons de ces fonctionnaires. Quant aux patriotes opprimés dont on vous parle, ce sont ceux, la plupart du tems, qui ont trempé leurs mains dans le sang & la bourse. (On applaudit.) Dans mon département, on n'a incarcéré que sept à huit personnes, qui même ont été relâchées, & qui toutes avoient commis des vols tout au moins: voilà ce qu'on appelle des patriotes opprimés! De quoi se plaint Lalande? est-il incarcéré? est-il malheureux? Non: il s'agit d'une place qu'il a eue deux ans & qu'il veut garder; c'est le fait d'un ambitieux. L'homme de bien, l'homme modeste reçoit avec reconnaissance la place où la confiance de ses concitoyens le porte; mais il la quitte sans regret. Je conclus à ce qu'on discute sur-le-champ.

Cette proposition est décrétée, malgré la plus tenace résistance de Lecoindre. — Le rapporteur commence la lecture des pièces, dont les premières sont si positives que même on ne les lui a pas laissés lire toutes. La destitution de Lalande est confirmée.

Il s'est élevé quelque discussion relativement à une femme blessée à l'armée; le comité proposoit un secours provisoire; plusieurs membres vouloient qu'elle reçut le traitement accordé aux soldats, dont elle a partagé les dangers: on observe qu'elle n'étoit que vivandière: Ducrois, Gaston & autres assurent que ces femmes s'exposent avec courage pour secourir nos frères d'armes; ils insistent donc pour qu'elles reçoivent les mêmes récompenses quand elles sont mutilées. Le secours provisoire est accordé; le reste est renvoyé au comité.